

# Circulaire de rentrée 2024

Quels sont les **principaux objectifs** de la Circulaire de rentrée 2024 ?

Comment les **différents acteurs** de l'éducation sont-ils impliqués dans la mise en œuvre de cette circulaire ?

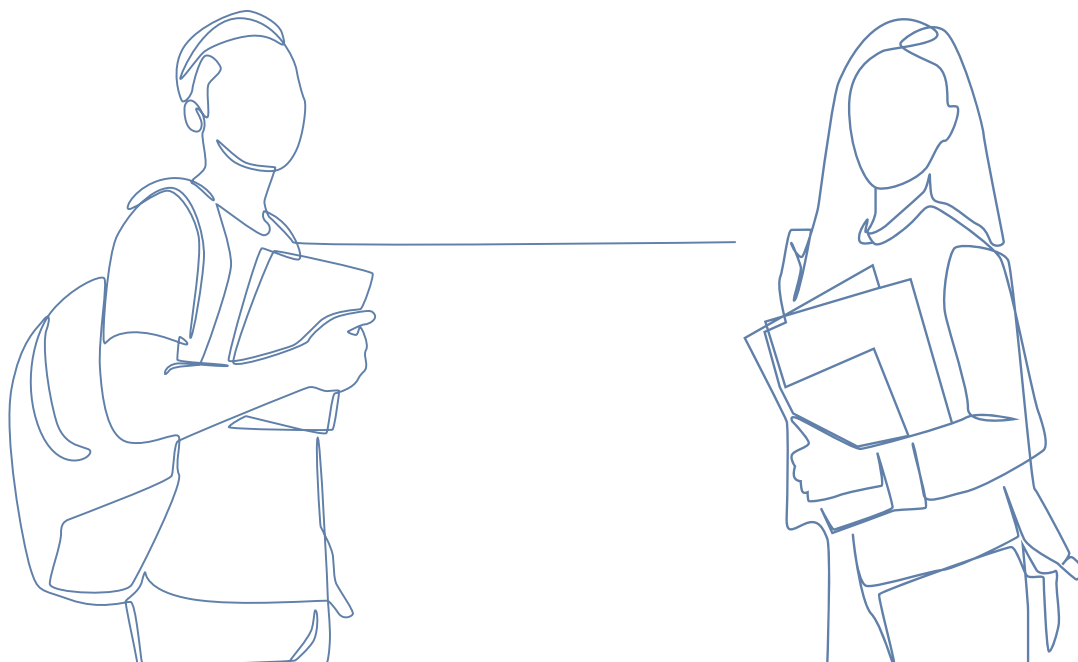
Quelles **mesures concrètes** sont prévues pour accompagner les élèves en situation de handicap dans cette nouvelle rentrée scolaire ?

Quels sont les points marquants pour le **primaire** ?

Quels sont les points marquants pour le **secondaire** ?

Qu'en est-il du **numérique** ?

Chiffres-clés



# Quels sont les principaux objectifs de la Circulaire de rentrée 2024 ?

---

Les principaux objectifs de la Circulaire de rentrée 2024 sont les suivants :

1. Assurer la cohésion sociale dans l'École et par l'École, **en veillant à ce que aucun élève ne soit laissé sur le bord du chemin.**
2. **Renforcer les compétences psychosociales des élèves** pour faire face aux nouvelles anxiétés liées aux transitions numériques et écologiques, ainsi que revaloriser la santé scolaire et ses personnels.
3. Réactiver l'École comme ascenseur scolaire et social en **améliorant la maîtrise des savoirs fondamentaux, notamment en français et en mathématiques**, pour favoriser une réelle égalité des chances.
4. **Débuter les travaux relatifs à la refonte de la carte de l'éducation prioritaire**, poursuivre la politique d'ouverture sociale des établissements privés sous contrat et des établissements publics les plus favorisés, ainsi que **renforcer la pleine inclusion scolaire des élèves en situation de handicap.**
5. Mettre en place des mesures pour **la revalorisation des internats**, la diversification et l'excellence de l'offre éducative dans les établissements les moins favorisés ou les plus isolés, et **favoriser la mixité sociale dans les dispositifs d'excellence.**

---

Ces objectifs visent à améliorer la qualité de l'enseignement, à renforcer l'inclusion et l'égalité des chances, ainsi qu'à répondre aux besoins spécifiques des élèves dans un contexte en évolution constante.



## Comment les différents acteurs de l'éducation sont-ils impliqués dans la mise en œuvre de cette circulaire ?

.....

Les différents acteurs de l'éducation sont fortement impliqués dans la mise en œuvre de la Circulaire de rentrée 2024. Voici comment certains d'entre eux sont mobilisés :

1. Les recteurs, cadres académiques, inspecteurs et chefs d'établissements sont chargés de prévenir et d'agir pour **protéger tous les personnels de l'éducation nationale**, en lien étroit avec les services de sécurité et de la justice.
2. **Les professeurs et personnels administratifs, sociaux et de santé sont appelés à renforcer l'exigence pédagogique**, notamment pour la **transmission des savoirs fondamentaux**, afin de garantir **une réelle égalité des chances pour tous les élèves**.
3. Les accompagnants d'élèves en situation de handicap sont mobilisés pour **assurer l'effectivité de la scolarisation des enfants concernés** et renforcer le soutien aux professeurs.
4. Les directeurs d'écoles, les inspecteurs de l'éducation nationale et les chefs d'établissement sont impliqués dans la mise en place de mesures pour la **revalorisation des internats, la diversification de l'offre éducative et la promotion de la mixité sociale** dans les dispositifs d'excellence.
5. Les personnels de l'éducation nationale sont invités à **promouvoir les principes et valeurs qui fondent le contrat social, notamment le principe de laïcité**, pour lutter contre les stéréotypes et favoriser la fabrique du citoyen.

.....

Ensemble, ces acteurs jouent un rôle essentiel dans la concrétisation des objectifs de la Circulaire de rentrée 2024 et dans la construction d'une éducation inclusive, équitable et de qualité pour tous les élèves.



# Quelles mesures concrètes sont prévues pour accompagner les élèves en situation de handicap dans cette nouvelle rentrée scolaire ?

.....

Dans la Circulaire de rentrée 2024, plusieurs mesures concrètes sont prévues pour accompagner les élèves en situation de handicap :

1. Mise en place d'une **nouvelle organisation du service public de l'École inclusive** à travers la création de pôles d'appui à la scolarité (PAS) dans quatre départements. Ces pôles offriront une écoute et des réponses opérationnelles pour la scolarisation des enfants en situation de handicap, en partant de leurs besoins pédagogiques.
2. **Renforcement de l'intervention des personnels** de l'éducation nationale et des personnels du secteur médico-social auprès des élèves à besoins particuliers au sein des pôles d'appui à la scolarité.
3. Facilitation de l'attribution de matériel pédagogique adapté, avec notamment la mise à disposition de **7 000 ordinateurs supplémentaires pour les élèves en situation de handicap**.
4. Prise en charge par l'État de la **rémunération des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) intervenant sur le temps méridien**, afin de faciliter la prise en charge des élèves et le recrutement des AESH à temps complet.
5. **Attribution d'un identifiant national élève** à tous les enfants pris en charge par les établissements médico-sociaux pour faciliter leur suivi et leur accompagnement.

.....

Ces mesures visent à améliorer l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap, à renforcer le soutien aux familles et aux enseignants, et à garantir une réponse adaptée aux besoins spécifiques de chaque élève concerné.



## Quels sont les points marquants le primaire ?

.....

Pour l'école primaire, voici les points marquants de la Circulaire de rentrée 2024 :

- 1. Réforme de l'enseignement des mathématiques et du français en cycle 1 et cycle 2**, avec une approche didactique basée sur le triptyque "**manipuler, verbaliser, abstraire**" en mathématiques, et une pratique quotidienne de la lecture et de l'écriture en français.
- 2. Labellisation des manuels de CP et de CE1** en lecture pour certifier leur conformité aux programmes, afin de guider les choix des enseignants dans le cadre de l'enseignement des savoirs fondamentaux.
- 3. Déploiement des évaluations nationales en début d'année pour chaque niveau scolaire**, permettant d'identifier le niveau de maîtrise des compétences des élèves et d'adapter la pédagogie en conséquence.
- 4. Renforcement de l'exigence pédagogique pour la transmission des savoirs fondamentaux**, en particulier en mathématiques et en français, afin de garantir une réelle égalité des chances pour tous les élèves.
- 5. Promotion de la lecture et de l'écriture dès le plus jeune âge**, avec une pratique soutenue et systématique à chaque niveau de l'école élémentaire, pour favoriser le développement des compétences linguistiques des élèves.

.....

Ces mesures visent à améliorer la qualité de l'enseignement des matières fondamentales, à renforcer les compétences des élèves dès le primaire, et à favoriser une progression harmonieuse tout au long de la scolarité primaire.



## Quels sont les points marquants pour le secondaire ?

.....

Pour le secondaire, voici les points marquants de la Circulaire de rentrée 2024 :

- 1. Refonte des programmes des cycles 3 et 4**, avec une réflexion sur la place de la culture générale et de l'histoire des arts au collège, ainsi que le renforcement de la pratique théâtrale pour tous les élèves.
- 2. Mise en place de groupes de besoins en français et en mathématiques pour les élèves de 6e et de 5e**, avec une alternance entre des temps d'enseignement en classe de référence et des temps en regroupement selon les besoins des élèves.
- 3. Déploiement des évaluations nationales en début d'année pour chaque niveau scolaire**, permettant d'identifier le niveau de maîtrise des compétences des élèves et d'adapter la pédagogie en conséquence.
- 4. Promotion de l'éducation au numérique et à la cybersécurité**, avec la généralisation de la **certification PIX** pour tous les élèves de 6e, en plus des niveaux de 3e et de terminale.
- 5. Renforcement de l'orientation des élèves en fin de 3e**, avec la mise en place de parcours d'information et de découverte pour leur faire découvrir différents métiers et secteurs économiques, ainsi que **la reconduction du stage de 2de** pour consolider les choix d'orientation.

.....

Ces mesures visent à enrichir l'enseignement au collège, à renforcer les compétences des élèves en français et en mathématiques, à favoriser l'orientation des élèves vers des parcours adaptés, et à promouvoir une utilisation responsable du numérique dans le cadre scolaire.



## Qu'en est-il du numérique ?

.....

La Circulaire de rentrée 2024 aborde plusieurs aspects liés au numérique dans le domaine de l'éducation :

1. Mise en place d'une feuille de route sur **le développement des compétences psychosociales des élèves**, incluant la sensibilisation à **un usage raisonné des écrans et du numérique**, pour favoriser la confiance en soi et le rapport aux autres.
2. **Limitation stricte des outils numériques à l'école maternelle** et sensibilisation des élèves à un **usage raisonné des écrans** dès l'école élémentaire, avec l'expérimentation d'un **programme PIX dédié aux élèves de cours moyens**.
3. Expérimentation d'une **"pause numérique" dans des collèges volontaires** pour **interdire l'usage du portable** sur l'ensemble du temps scolaire, y compris pendant les récréations et la pause méridienne, afin de favoriser la concentration et l'interaction sociale.
4. **Formation des élèves aux métiers du numérique**, notamment avec le déploiement de la filière CIEL (cybersécurité, informatique, électronique et logiciels) en voie professionnelle, et des actions en faveur de la féminisation des spécialités numériques en voie générale et technologique.
5. Promotion de **l'éducation au numérique** et à la **cybersécurité**, avec la généralisation de la **certification PIX** pour tous les élèves de 6e, en plus des niveaux de 3e et de terminale.

Ces mesures visent à encadrer l'usage du numérique à l'école, à former les élèves aux enjeux du numérique et à favoriser une utilisation responsable et équilibrée des outils numériques dans le cadre scolaire.



## Chiffres-clés :

Voici quelques chiffres mentionnés dans la Circulaire de rentrée 2024 :

1. **Plus de 470 000 élèves en situation de handicap scolarisés** dans les écoles et établissements scolaires, dont les deux tiers bénéficient de l'aide d'un accompagnant.
2. **27 %** des élèves entrent en 6e avec une **maîtrise insuffisante** en français, et **32 %** en mathématiques.
3. Près de **70 % des professeurs des écoles** seront concernés par les **Plans français et mathématiques** à la fin de l'année scolaire.
4. **170 internats supplémentaires** bénéficieront de la labellisation "**internats d'excellence**", avec un soutien financier de l'État à hauteur de **40 millions d'euros**.
5. Plus de **200 collèges et 150 lycées** abriteront des classes de type **Sports-études** à la rentrée.
6. **7 000 ordinateurs supplémentaires** seront attribués pour faciliter l'attribution de matériel pédagogique adapté aux **élèves en situation de handicap**.
7. **300 territoires éducatifs ruraux (TER)** seront visés pour la **rentrée 2026**.

.....

Ces chiffres reflètent les efforts et les investissements prévus pour améliorer divers aspects de l'éducation et de l'inclusion scolaire dans le cadre de la rentrée 2024.

